

CONTRACT ADDENDUM**Western Park Lands Maintenance
Management Services****Tender file no. NG263****July 23, 2014****ADDENDUM No. 4**

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Section 4.3.1.1 of the Terms of Reference is modified and is replaced with the attached.

ADDENDA AU CONTRAT**Services de gestion de l'entretien des parcs
et terrains de l'ouest****Dossier de soumission no. NG263****Le 23 juillet 2014****ADDENDA no. 4**

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

La clause 4.3.1.1 du Mandat est modifiée et remplacée par celle en annexe.

Nicole Galipeau *N. Galipeau*
Senior Contract Officer | Agent principal aux contrats
Procurement Services | Services de l'approvisionnement

SECTION 4 – OPERATIONAL SERVICES REQUIREMENTS

ACTIVITY 4.3.1 TURF			
Includes all plant and ground covers present within turf areas located within the boundaries of this Contract. The Contractor shall perform the following tasks: the supply of all plant material and products, machine and manual cutting, trimming, watering, fertilizing, edging, aerating, top dressing, and seeding.			
Class A	Class B	Class C	Class N*
Manicured lawn. All turf area is at maximum density.	Well maintained lawn (turf with other type of ground cover). Most turf area is at medium density.	Naturalized meadow with tall grass and some weeds. Fields are cut periodically; swaths are cut along fences, lanes, roads and paths for fire breaks and visibility.	Field kept clean of debris.

* Naturalized lands.

4.3.1.1 CUTTING AND TRIMMING			
Class A	Class B	Class C	Class N
Cut to 7 cm before it reaches 10 cm.	Cut to 8 cm before it reaches 12 cm. See 4.7 for special turf mowing requirements along the SJAM Parkway.	Meadow field: Cut to 15 cm beginning on August 16. Swaths for fire break: 5 m wide swaths along roads (each side), along pathways and fences (width of 3m each side) or additional width at specific locations as directed by the CMO. Cut to 15 cm by mid-July. In meadow fields and other Class C turf areas where the NCC reports (by early July) the presence of Invasive species, the Contractor shall cut to 15cm by mid-July. Remove (by the end of July) all Invasive species once a year, subject to the limitations of 3.32.	Along pathways: maintain 2m of Class B on either side at all times. Swaths for fire break: 5 m wide swaths along roads (each side), along pathways and fences (width of 3m each side) or additional width at specific locations as directed by the CMO. Cut to 15 cm by mid-July. Remove (by the end of July) all Invasive species once a year.
SPECIAL REQUIREMENTS			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Do not use mechanical weed trimmer around plant material. 2. Blow grass clippings away from cultivated plant beds & hard surfaces. Rake excessive clippings and remove from site immediately after mowing (removal of excessive grass clipping not required on Class “C” and “N” lands). 3. Trimming operations to be completed at the same time as cutting operations and during the same working day for any given site. 4. Clean up and remove all debris from site after each work day. 			

Addendum #4

SECTION 4 – EXIGENCES RELATIVES AUX SERVICES OPÉRATIONNELS

ACTIVITÉ 4.3.1 PELOUSE

Comprend toutes les plantes et couvre-sol qui se trouvent sur les étendues de pelouse situées dans les limites du présent Contrat. L'Entrepreneur doit effectuer les tâches suivantes : fournir le matériel végétal et les produits connexes, effectuer la tonte à la machine et manuelle, la taille, l'arrosage, la fertilisation, la taille des bordures, l'aération, le terreautage et les semis.

Classe A	Classe B	Classe C	Classe N*
<p>Pelouse impeccable.</p> <p>Toute étendue de pelouse est au maximum de sa densité.</p>	<p>Pelouse entretenue (pelouse et plantes couvre-sol).</p> <p>La plupart des étendues de pelouse sont de densité moyenne.</p>	<p>Champs naturalisés avec herbe haute et certaines mauvaises herbes.</p> <p>Champs faisant l'objet d'une coupe périodique, tondre des corridors coupe-feu le long des clôtures, des voies, des routes et des sentiers pour améliorer la visibilité.</p>	<p>Champs exempts de débris.</p>

* Terrains naturalisés.

4.3.1.1 TONTE ET TAILLE

Classe A	Classe B	Classe C	Classe N
<p>Tondre à 7 cm avant qu'elle n'atteigne 10 cm.</p>	<p>Tondre à 8 cm avant qu'elle n'atteigne 12 cm.</p> <p>Voir la section 4.7 pour les besoins de tonte particulière de la promenade SJAM.</p>	<p>Champ : débutant le 16 août, tondre à 15 cm.</p> <p>Tondre les corridors coupe-feu le long des routes (sur 5 m de chaque côté), ainsi que le long des sentiers et des clôtures (sur 3 m de chaque côté) ou une largeur supplémentaire à des endroits spécifiques comme indiqués par l'AGC. Tondre à 15 cm avant la mi-juillet. Dans les champs et les zones classe C ou la CCN rapporte (en début juillet) la présence d'Espèces envahissantes, l'entrepreneur doit tondre à 15cm avant la mi-juillet. Enlever (au plus tard à la fin de juillet) toutes les Espèces envahissantes une fois par an, sujet aux limites contenu dans 3.32.</p>	<p>De chaque côté des sentiers récréatif, maintenir en tout temps une lisière de Classe B.</p> <p>Tondre les corridors coupe-feu le long des routes (sur 5 m de chaque côté), ainsi que le long des sentiers et des clôtures (sur 3 m de chaque côté) ou une largeur supplémentaire à des endroits spécifiques comme indiqués par l'AGC. Tondre à 15 cm avant la mi-juillet.</p> <p>Enlever (avant la mi- juillet) toutes les Espèces envahissantes une fois par an.</p>

Addendum n° 4

EXIGENCES SPÉCIALES

1. On ne doit pas utiliser un taille-bordure mécanique autour des végétaux.
2. Souffler les débris de coupe loin des plates-bandes cultivées et des surfaces dures. Racler les débris de coupe excessifs et les retirer de l'endroit immédiatement après la tonte (l'élimination des débris de coupe excessifs n'est pas nécessaire sur les terrains de Classes C et N).
3. Les opérations de taille doivent s'effectuer en même temps que les opérations de tonte et pendant la même journée de travail sur un site donné.
4. Nettoyer et éliminer tous les débris du site après chaque journée de travail.